



GLCT GRAND GENEVE

AUTOSAISINE DU FORUM D'AGGLOMERATION

N° : 2A03

Date : 26 mars 2019

Proposée par : le Bureau du Forum

La thématique abordée

Inégalité d'accès aux services audiovisuels et de téléphonie pour les citoyens du Grand Genève en tant que facteur péjorant la cohésion sociale

Objet de l'autosaisine

Le 3 juin 2019 la Télévision Suisse Romande (TSR) cessera d'émettre par Télévision Numérique Terrestre (TNT), une technologie jugée trop coûteuse par la société suisse de radiodiffusion (SSR), livrant la diffusion des programmes du service public audiovisuel aux câblo-opérateurs. Les zones frontalières seront les grandes perdantes de cette mutation puisqu'elles ne pourront plus capter les chaînes publiques helvétiques. Sauf exception offerte aux seuls résidents suisses à l'étranger : ils pourront obtenir une carte qui décrypte le signal de la SSR à raison d'un abonnement de 120 CHF/an et l'installation d'une parabole. Ce qui ne sera pas le cas des citoyens français puisque, selon la presse, l'élargissement de cette exception serait trop coûteux pour la SSR.

Cette décision unilatérale vient allonger la liste des décisions administratives qui divisent le territoire sous couvert de considérations économiques. Il est paradoxal de constater que parallèlement aux efforts gigantesques du projet d'agglomération pour construire des infrastructures de raccordement, certaines dispositions viennent détricoter d'autres acquis de la vie quotidienne. Si les frontières nationales instituent de fait des différences de régimes – économiques, fiscaux, sociaux, etc. – la majorité des habitants du Grand Genève appellent de leur vœux plus d'intégration pour accéder librement aux mêmes services aux mêmes conditions. Aussi chaque retour en arrière amène un sentiment d'injustice et d'inégalité de traitement. Les régressions ont été nombreuses au cours des dernières années, citons pêle-mêle l'accès aux soins devenu très inégalitaire de part et d'autre de la frontière, l'accès à l'école genevoise interdit pour les Suisses résidant en France, les distorsions en matière d'assurance chômage, les disparités de classes tarifaires pour les transports en commun.

En termes de liaisons téléphoniques les plus anciens se souviendront du préfixe 023 qui incluait la France voisine dans le périmètre de la tarification de proximité avec Genève. Aujourd'hui, à l'heure de l'hypercommunication, ce sont des frais d'itinérance inadmissibles qui grèvent les liaisons transfrontalières alors même que Bruxelles les a abolis au sein de l'Union européenne. Comme pour la TSR, ce sont les opérateurs qui imposent leurs conditions sans que les autorités administratives n'interviennent. On constate d'ailleurs chaque jour que la frontière est pour eux l'occasion de se livrer une guerre de puissance de couverture de leurs réseaux, les usagers faisant



les frais de connexions automatiques captées périodiquement par l'un ou par l'autre, assorties de frais de *roaming*. Ces pratiques grèvent les simples citoyens comme les entreprises, constituant pour ces dernières un frein supplémentaire au développement des activités transfrontalières.

Les axes de questionnement

Comment peser sur les opérateurs pour que le territoire du Grand Genève soit reconnu comme une entité dans laquelle les citoyens doivent obtenir une égalité de traitement ?

Peut-on imaginer une boucle numérique Grand Genève qui offre aux citoyens de ce territoire les mêmes avantages technologiques et un accès facilité aux télécommunications ?

Les attendus

Faire un état des lieux de la question des opérateurs de radio diffusion et de téléphonie mobile : opérateurs présents, distorsions d'accès et de tarifications.

Ouvrir des pistes de propositions pour améliorer la situation (communication publique, sensibilisation des décideurs, identification de relais).

Le délai de traitement envisagé

Dans l'optique de tenter d'agir sur la problématique liée à la fin de la diffusion de la TNT, cet aspect sera traité avant juin 2019. Un rapport final sera présenté au GLCT fin 2019.

L'organisation de la réflexion

Une commission de travail sera mise sur pied rapidement et bénéficiera d'un soutien organisationnel et pour d'éventuelles recherches de personnes ressources ou documents. Si des actions de communication étaient envisagées, la commission pourrait compter sur l'expertise du chargé de communication du GLCT.

Genève, 22 mars 2019

Le Bureau du Forum